

# Certification CMVP (Certified Measurement and Verification Professionnal)

RS3364 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance       | 31/12/2021                 |

## Certificateur(s)

AFNOR COMPETENCES · SIRET : 43809603400022

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification CMVP a pour but de certifier que la personne possède les connaissances et l'expérience nécessaire ainsi que la connaissance des protocoles IPMVP. Cela permet d'assurer la qualité des mesures et des analyses ainsi que l'éthique.

Cette certification est demandée dans la plupart des appels d'offres concernant les rénovations énergétiques, les projets CPE et le commissionnement.

Les prestataires issus de bureaux d'études énergétiques sont donc fortement impactés par cette certification qui tend même à devenir obligatoire pour la réponse à appel d'offre (projet PLAGE en Belgique).

Le Professionnel certifié en mesurage et vérification (CMVP ®) est la désignation la plus reconnue en mesurage et vérification.

La certification CMVP a été mise en œuvre par l'Efficiency Valuation Organization (EVO®), en partenariat avec l'Association of Energy Engineers (AEE).

La formation CMVP porte sur toutes les méthodes utilisées dans le cadre de projets de M&V de l'efficacité énergétique (EE) et inclut, notamment, la version 2012 du Protocole International de Mesure et de Vérification de la Performance énergétique (IPMVP®).

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Fixer le cadre des opérations de mesure et de vérification.
- Définir la situation de référence pour la mesure & la vérification.
- Concevoir un plan de mesure et de vérification.
- Etablir un modèle mathématique de la consommation d'énergie.
- Appliquer un plan de mesure et de vérification.
- Définir le périmètre de mesurage des économies d'énergie d'un projet d'amélioration de la performance énergétique et savoir arbitrer, selon la nature du projet et le volume des économies d'énergie attendu, entre un périmètre de mesurage global ou un périmètre de mesurage avec isolement des modifications.
- Définir et compléter la situation énergétique de référence d'un projet, c'est-à-dire l'ensemble des éléments (consommation d'énergie, variables indépendantes, facteurs statiques, périmètre de mesurage) qui caractérisent l'organisme objet du projet, avant la mise en place des actions d'amélioration de la performance énergétique.
- Déterminer et sélectionner selon une analyse statistique les variables indépendantes qui influent réellement sur la consommation d'énergie d'un organisme (bâtiment, usine).
- Etablir une modélisation de la consommation énergétique de référence basée sur une approche d'analyse statistique et tester la validité du modèle obtenu.
- Calculer l'incertitude de détermination des économies d'énergie générée par le modèle retenu.
- Etablir le plan de Mesure et de vérification d'un projet en complétant les quatorze points exigés par le protocole IPMVP.
- Etablir un rapport de suivi de la performance énergétique en conformité avec les exigences du protocole IPMVP. Ces exigences concernent la transparence (fourniture des données brutes et des données après analyse), la

complétude (fourniture des notes de calcul en cas d'ajustement de la base de référence) et le principe de conservation (calcul des économies d'énergie conservatoire, c'est-à-dire visant à prendre des hypothèses réalistes, qui ne maximisent pas les calculs d'économies d'énergie)

- Déterminer les économies d'énergie d'un projet simple par application du modèle d'ajustement en fonction de la valeur, sur la période de suivi, des variables indépendantes sélectionnées.

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour se présenter à la certification, un examen des pré-requis sur dossier est effectué :

- Quatre années post baccalauréat école d'ingénieur ou universitaires en bâtiment, énergie, architecture, commerce, finance autres scientifiques. De plus le candidat doit posséder trois années d'expériences en énergie, bâtiment, maintenance exploitation, ou mesure et vérification. OU
- Quatre années non techniques avec diplôme d'une école ou université non spécifiés ci-dessus avec cinq années d'expériences en énergie, bâtiment, maintenance exploitation, ou mesure et vérification. OU
- Deux années d'études techniques avec plus de cinq années d'expériences en énergie, bâtiment, maintenance exploitation ou mesure et vérification. OU
- Dix années d'expériences en énergie, bâtiment, maintenance exploitation ou mesure et vérification.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 31/12/2021 |
|-------------------------------------|------------|

---

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- <https://www.aeecenter.org/certifications/certifications/certified-measurement-verification-professional>
- <https://www.boutique-formation.afnor.org/2018/efficacite-energetique/performance-energetique/mesure-et-verification-avec-certification-cmvp/c3760>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3364/>